



Projet Renforcement of independent surveillance and defense of the rights of local communities and pygmy indigenous peoples in the DRC in the forestry and mining sector»

RAPPORT NARRATIF ET FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE EXECUTE PAR LE POLE FORET AVEC L'APPUI DE GOOD ENERGIE VIA RENOI

MARS 2026



SIGLES ET ABREVIATIONS

RDC	République Démocratique du Congo
RENOI	Réseau National de l'Observation Indépendante
EIA	Environnemental international Agency
PABO	Paysans et Artisans de Bongandanga
CTIDD	Centre des Technologies des Innovations pour le Développement Durable
DGRE	Direction Générale des Recettes de la Province de l'Equateur
COLO	Communauté Locale
PA	Peuples Autochtones
CFCL	Concession Forestière des Communautés Locales
PDL 145	Programme de Développement Local de 145 territoires
GTF	Groupe de Travail Forêts
DGI	Direction Général des Impôts
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
GASH	Groupe d'action pour sauver l'homme et la nature
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
MEDD- NEC	Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat
IFCO	Industrie Forestière du Congo

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Méthodologie Mise en œuvre.....	4
Rappel des objectifs et résultats attendus.....	5
Méthodologie développée	6
Description technique du déroulé des activités.....	7
Principaux résultats résultat atteints	8
Ajustements face aux difficultés rencontrées.....	15
Recommandations.....	16
Conclusion	18
Annexes :.....	18
-Photos	
-Liens vidéo	
-Fiche et pédagogique d'Animation	



Légende : Atelier de cadrage méthodologique des Missions de consultations dans les provinces de l'Equateur, Tshopo et Mongala au Bureau du GTF

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exécution du plan d'action globale du RENOI qui vise l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, le Pôle forêt a identifié quelques actions prioritaires qui touchent au Monitoring forestier, en particulier sur les aspects liés au renforcement des capacités, à la sensibilisation et aux consultations des principaux acteurs sur le mécanisme de rétrocession de redevance forestière institué par le code forestier en son article 122.

En complément à cette attente, recueillir les avis et considérations sur les mesures efficaces de lutte contre l'exploitation illégale du bois et apprécier avec les parties prenantes, les possibilités d'alignement ou des synergies au programme de développement local de 145 territoires.

Les principales cibles de ces missions de consultations et de sensibilisation sont les communautés locales et peuples autochtones organisées en association, les élus locaux, les représentants des notables du lieu, les organisations de la société civile environnementale et les plates-formes représentatives des populations riveraines concernées dans trois provinces à grande couverture forestière, à savoir les provinces de l'Équateur, de la Mongala et de la Tshopo.

Fort du succès enregistré lors de la collecte des avis et considérations pendant les séances d'animation et de sensibilisation, le présent rapport est élaboré conformément au contrat signé entre le Groupe de Travail Forêts(GTF), leader du pôle forêt et le RENOI en date du 2 octobre 2025.

Ce contrat prévoit la présentation d'un rapport technique prenant en compte la description technique des activités réalisées grâce au chronogramme de mise en œuvre ,tenant compte des ajustements importants, en indiquant le niveau des résultats obtenus qui touchent directement ou indirectement à la réduction du problème identifié et la mise en exergue de la contribution du pôle à sa résolution.

Conformément aux termes de référence de ces Missions, l'objet principal a été d'organiser et d'animer les séances de consultations et de sensibilisation sur la rétrocession de la redevance de superficie forestière concédée aux entités territoriales décentralisées conformément à la loi (Code forestier et textes réglementaires) qui prévoit la clé de répartition suivante :

-60% pour le compte du trésor public

-40% Pour la province dont 15% pour le territoire de provenance du bois.

Ces consultations devraient avoir l'ambition de faire ressortir également les avis et considérations des parties prenantes sur le programme de développement de 145 territoires en alignement des ressources issues de cette rétrocession qui a pour vocation de réaliser les infrastructures sociaux de base dans les entités concernées.

Au total, et comme cela était prévu, trois(3) ateliers de consultations ont été organisés avec un accent sur le renforcement des capacités en fonctionnement du mécanisme de rétrocession lui-même, y compris la chaîne des intervenants, la lutte contre l'exploitation des ressources forestières illégales et les recommandations pertinentes pour endiguer toutes les formes illicites en prenant en compte les lois et les édits provinciaux là où ils existent et les pistes d'intégration sur les PDL 145 des provinces et territoires retenus.

La finalité étant d'outiller les acteurs locaux d'être des véritables acteurs de changement pour faire fonctionner eux-mêmes, avec la volonté politique des autorités locales, ce mécanisme combien salubre pour les zones rurales en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

De ce qui précède, le présent rapport comprend les points suivants :

1 Introduction

2. Rappel des objectifs

3 .Méthodologie développée

4. Description technique du déroulé des activités

5 .Ajustements liés aux contraintes et opportunités

6 Recommandations

Conclusion

Annexes médias et photos

2. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs retenus en termes d'objectif global et d'objectifs spécifiques dans le cadre de cette mission sont :

2.1 Objectif global

- Aapporter une amélioration significative dans la gouvernance du mécanisme de la rétrocession de la redevance de superficie forestière en faveur des Entités Territoriales Décentralisées et les communautés locales concernées.

2.2 Objectif Spécifiques

- Organiser des consultations, renforcer des capacités en information, échanges et vulgariser auprès des élus locaux, de la notabilité, de l'administration concernée, de la société civile, des Populations Autochtones Pygmées et Communauté locale le mécanisme opérationnel de la rétrocession de la taxe de superficie dans les provinces retenues, à savoir: Equateur, Tshopo et Mongala.
- Collecter les avis et considérations, ainsi que les recommandations des parties prenantes sur les données permettant d'intégrer le mécanisme de rétrocession de la redevance forestière dans le processus décentralisé du programme PDL 145 Territoire.

3. METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

Pour atteindre les objectifs assignés à cette campagne et ces résultats, le travail s'est réalisé à deux niveaux. D'abord au niveau de Kinshasa en amont et ensuite au niveau de terrain. Préalablement à la mission, une équipe a été mise en place pour produire une fiche pédagogique d'orientation des missions de terrain, qui a servi de document d'animation et d'orientation pendant les consultations. Cette fiche a été validée par les membres du pôle forêt en date du 21 Octobre 2025.

Après consolidation, les différentes équipes de travail par province ont été constituées, composées de trois structures qui devaient désigner chacune un délégué pour conduire la mission.

Le résultat de ces concertations a donné la liste composée des organisations PABO, GTF, RRN et CTIDD après consultation en interne sur base des critères suivants :

- Etre disponible
- Avoir la maîtrise du sujet
- Figurer parmi les contributeurs du document pédagogique
- Etre parmi les gestionnaires du projet.

Sur le terrain un programme standard a été établi, caractérisé par la journée porte à porte des personnes influentes et autorités politico-administratives dans le souci d'obtenir leur adhésion par des explications claires, ainsi que les journées de consultations en plénières et des travaux de groupe afin d'approfondir les questions de la fiche pédagogique élaborée pour cette circonstance.

Pendant cette campagne de porte à porte, le travail a consisté à la présentation des civilités auprès des autorités et leaders locaux afin de les mettre au courant des objectifs de la mission, des activités à réaliser et des objectifs à atteindre en recueillant leurs avis et considérations car la Mission était convaincu que leur appui et leur pleine participations aux activités prévues étaient cruciaux.

Une autre approche particulière a été identifiée des relais locaux parmi les organisations de la société civile environnementale membres du RENOI ou partenaire, évoluant en province (GTCRR pour Lisala, GASH pour Mbandaka et OCEAN pour Kisangani). Ces points de contact ont joué un rôle dans la préparation logistique et pédagogique.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU DEROULE DES ACTIVITES

L'activité phare conformément aux termes de référence pour les trois provinces de l'Equateur, de la Mongala et de la Tshopo est l'organisation des ateliers de consultations et de sensibilisation sur la rétrocession de la redevance forestière dans le but de renforcer les capacités locales et recueillir les avis et considérations sur l'alignement du programme de développement de 145 territoires, en lien avec le processus de redevance.

La Mission a mis aussi l'accent sur les stratégies participatives de lutte contre l'exploitation forestière illégale et la manière de renforcer le suivi ainsi que le contrôle citoyen des ressources naturelles et forestières en particulier.

Le présent rapport présente des informations consolidées sur les données recueillies dans les trois provinces après consolidations des travaux des experts de trois équipes décrites ci-dessous.

3.1 Cadre de déploiement et Chronogramme des activités

Le déploiement sur le terrain a été précédé par une grande réunion de cadrage méthodologique des membres du Pôle forêt au bureau du GTF.

Cet atelier a été déterminant dans la suite du processus car il a permis d'harmoniser la démarche méthodologique et d'adopter les propositions de la fiche pédagogique d'animation qui comprend les questions à poser pendant les échanges et les travaux de groupe.

Le tableau ci-dessous résume le cadre de déploiement et le chronogramme des descentes sur terrain.

N°	Site	Date	Lieu
1	Province de l'Equateur	25-30 Octobre 2025	Mbandaka (GTF GASH) NGOY Bienvenu Mate Julien
2	Province de la Mongala	10-15 Novembre 2025	Lisala (PABO-CTIDD) Bokonzi Eric Yonso Gloria
3	Province de la Tshopo	24-30 Octobre 2025	Kisangani (RRN-OCEAN) Jean Marie Kanda Daudet Towela
4	Restitution des Missions provinciales à Kinshasa	Le 2 Juillet 2026	Kinshasa Ngoy Bienvenu Eric Bokonzi

			Jean Marie Nkanda
--	--	--	-------------------

3.2 Campagne porte à porte des autorités politico-administratives et personnes influentes à Mbandaka, Lisala et Kisangani

La campagne porte à porte au niveau terrain, a consisté à présenter les civilités et à amorcer la sensibilisation des parties prenantes à s'approprier le processus de rétrocession de la redevance forestière en donnant la bonne information et en expliquant la chaîne des procédures et des intervenants.

Il s'agissait aussi d'annoncer les ateliers des consultations, informer et mettre au courant les hôtes sur les objectifs de la mission, Cet exercice a permis d'avoir des informations préliminaires pertinentes et capter les suggestions et réflexions des autorités et leaders locaux.

A cette occasion, les trois missions ont tenu à doter leurs interlocuteurs d'une documentation importante sur le sujet. Bon nombre était ignorant du dispositif présenté et ont salué la portée de la Mission.

Il s'agit de la documentation sur :

- l'instruction
N°25/CAB/VPM/MININTERSEDECA/SLBJ/PVK/001899/2025 du
Ministre de l'Intérieur sur le mécanisme à mettre en place afin de faciliter
le versement direct des fonds aux secteurs et provinces, et sur l'affectation
future de la redevance de superficie payée en faveur des secteurs de
provenance du bois
- le communiqué officiel n° 006/DGRAD/DG/2025 et n° 008/SG/EDD/2025
du 26 juin 2025 rappelant le taux de la redevance et l'échéancier de
paiement ;
- la lettre n°1028 / SG/ EDD/BTB/DGF/06/2025 du 13 juin 2025 adressée aux
concessionnaires forestiers rappelant la répartition de la redevance de
superficie concédée ;
- la lettre du Gouverneur de la Tshopo n°01/ PLL/ 635/ CAB/ PROGOU/
P.TSH/ 2025 du 03 juillet 2025
- Les termes de références
- La Fiche pédagogique

Il a été constaté que les provinces et les acteurs au niveau provincial n'ont pas d'information sur l'instruction du Ministre de l'intérieur et par conséquent, aucune province n'a à ce jour son propre compte. Cette réalité vaut pour l'Equateur, lq Tshopo et la Mongala.

D'une manière générale, bon nombre des autorités et leaders locaux ont reconnu que le premier effort doit porter sur la sensibilisation des acteurs pour avoir plus de connaissance sur la question avant de s'engager dans le suivi et contrôle citoyen.

Le tableau ci-dessous résume ce travail par site provincial.

N°	Site	Intervenant	Institutions, personnes et cadres rencontrés pour la sensibilisation et renforcement des capacités
1	Mbandaka /Equateur	-NGOY Bienvenu -Julien Mathe -Pepin Nkoso	▪ Assemblée Provinciale ▪ Deputés provinciaux ▪ Directeur de Cabinet de président de l'Assemblée provinciale ▪ Coordonnateur Provincial de l'Environnement ▪ Direction générale des recettes de l'Equateur ▪ Cabinet du Ministre en charge des forêts ▪ Leaders de la société civile et des peuples autochtones
2	Lisala/Bongandanga	Eric Bokonzi Eùerson Mboka	▪ Directeur de cabinet du

			Gouverneur de la Mongala ▪ Coordonnateur provincial de l'Environnement ▪ Leaders de la société civile ▪ Les services d'assiette de la province
3	Kisangani /Tshopo	Jean Marie Kanda	• Le Coordonnateur National de l'Environnement • Représentant du Gouverneur • Représentants des régies financières • Président du Conseil Consultatif Provincial des Forêts

3.3 Session de consultation, d'animation et de sensibilisation

Il Convient de signaler que la fiche pédagogique et standard pour les trois provinces a permis de ressortir les points saillants communs et différenciés dans un tableau synoptique sans avoir oublié les données d'une province

Ce travail de consolidation a tourné autour des questions qui se retrouvent dans la fiche pédagogique regroupées comme suit :

1. Quid de la responsabilité des acteurs étatiques et non-étatiques dans l'efficacité de la répartition de ladite redevance ?
2. Que pensez-vous de l'intégration des 40% réservés aux ETD de provenance des bois ou des produits forestiers dans le programme de développement local dédié aux 145 Territoires (PDL-145T) ?
3. Quelle stratégie proposeriez-vous pour la gestion durable des forêts et la lutte communautaire contre l'exploitation forestière illégale ?

Question 1 : quid de la responsabilité des acteurs étatiques et non étatiques dans l'efficacité de la répartition de la redevance de la superficie concédée

Réponse :

N°	Acteurs étatiques	Acteurs non étatiques
1.	Définir les cadres réglementaires : mettre en place et faire respecter les lois et décrets régissant les redevances de la concession	Surveillance et suivi : suivre de près la manière dont les redevances sont collectées et utilisées afin de garantir la traçabilité
2.	Contrôler la perception : s'assurer que les redevances sont collectées correctement conformément aux taux et s'assurer que le calcul est basé sur la superficie réelle	Plaidoyer : faire pression sur les autorités pour améliorer la gouvernance des ressources et la gestion des redevances.
3.	Allouer les fonds : répartir les fonds collectés au pouvoir central, provincial et aux ETD conformément à la loi	Contrôle citoyen : sensibiliser les communautés locales sur leurs droits et les outiller pour qu'elle puisse demander des comptes aux autorités
4.	Garantir la transparence : publier des rapports sur les revenus perçus et leur utilisation	Collaboration : travailler avec les acteurs étatiques pour améliorer les processus et assurer que les redevances bénéficient réellement aux populations

Question 2 : Que pensez-vous de l'intégration de 40% réservé aux entités administratives décentralisées de provenance de bois et des produits forestiers dans le Programme de Développement Local dédié aux 145 territoires ?

Réponse : les 40% réservé aux entités administratives décentralisées de provenance des bois ou des produits forestiers sont destinés aux infrastructures sociales de base. Tandis que le PDL-145T est un projet de développement financé par le pouvoir central qui, d'ailleurs ne tient pas compte des priorités ou besoins ressentis des communautés locales. A cet effet, l'on ne peut pas intégrer lesdits 40% au PDL-145T.

Question 3 : Quelle stratégie proposeriez-vous pour la gestion durable des forêts et la lutte communautaire contre l'exploitation forestière illégales ?

Réponse :

N°	Gestion durable des forêts	Lutte communautaire contre l'exploitation illégale
1.	<i>Planification de l'aménagement :</i> élaborer et mettre chaque fois à jour les plans d'aménagement forestier qui précisent les objectifs à long termes et les méthodes pour les atteindre, tout en assurant un suivi régulier des impacts sociaux et environnementaux	<i>Implication et autonomisation :</i> inclure les communautés locales dans la formulation des règles d'utilisation et de gestion des forêts, en s'assurant qu'elles soient informées et consultées (CLIP)
2.	<i>Exploitation sélective :</i> privilégier l'exploitation sélective plutôt que la coupe à blanc pour préserver l'équilibre des écosystèmes forestiers.	<i>Surveillance :</i> créer les comités villageois de surveillance forestière, former les habitants aux droits forestiers, à la détection des activités illégales et de mécanisme de dénonciation et d'alerte
3.	<i>Restauration :</i> mettre en œuvre des programmes de reforestation et de réhabilitation des terres dégradées pour restaurer les écosystèmes et capter le carbone	<i>Sensibilisation et éducation :</i> organiser des campagnes locales sur l'importance des forêts (biodiversité, climat, ressources) et former les jeunes sur les valeurs écologiques des forêts
4.	<i>Valorisation :</i> Créer des chaînes de valeur vertes et promouvoir l'utilisation durable des ressources, comme le bois, lièges, tout en promouvant l'utilisation des produits en bois certifiés ou recyclés	<i>Renforcement de la législation locale et partenariat :</i> collaborer avec les autorités locales pour appliquer les lois, mettre en place un système de déclaration anonyme des coupes illégales et collaborer avec les ONGD chercheurs, bailleurs pour financer et suivre les actions.

5.	Les acteurs étatiques ont la responsabilité d'assurer la transparence, la traçabilité, le suivi sur la reddition des comptes et la gestion du fond	Faire un suivi indépendant pour éviter le détournement, Dénoncer en cas de non-respect de la répartition des fonds, Sensibilisation et renforcement des capacités des communautés sur leurs droits et la gestion des fonds de redevance.
6.	Les élus locaux et les APA doivent veiller à ce que la rétrocession bénéficie réellement aux communautés locales.	Assurer une surveillance indépendante : • Implication de la société civile pour vérifier la légalité des opérations, • Implication des COLO et PA dans la prise de décisions. • Mise en place d'un système de suivi et contrôle • Assurer une surveillance indépendante • Implication de la société civile pour vérifier la légalité des opérations, • Implication des COLO et PA dans la prise de décisions. • Mise en place d'un système de suivi et contrôle :

3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS ATTEINTS

Ces trois missions de terrain ont permis d'atteindre des résultats ci-après :

- Des échanges fructueux avec les autorités locales notamment, avec l'implication des autorités locales dont les Directeurs des cabinets des Gouverneurs et les Présidents des Assemblées provinciales, les chefs de Division de l'intérieur, les Coordonnateurs Provinciaux de l'Environnement, les Coordonnateurs provinciaux du Développement Rural, les élus locaux, les représentants de la société civile et des communautés locales et peuples

autochtones.

- Un renforcement des capacités des acteurs concernés par la sensibilisation et l'échange des documents administratifs et textes légaux certifiés sur la question de la relevance de superficie forestière, entre autres :
 - ✓ l'instruction N°25/CAB/VPM/MININTERSEDECA/SLBJ/PVK/001899/2025 du 6/août/2025 du Ministre de l'Intérieur sur la rétrocession de la relevance de superficie forestière
 - ✓ le communiqué officiel n° 006/DGRAD/DG/2025 et n° 008/SG/EDD/2025 du 26 juin 2025 rappelant le taux de la redevance et l'échéancier de paiement ;
 - ✓ la lettre n°1028 / SG/ EDD/BTB/DGF/06/2025 du 13 juin 2025 adressée aux concessionnaires forestiers rappelant la répartition de la redevance de superficie concédée ;
 - ✓ la lettre du Gouverneur de la Tshopo n°01/ PLL/ 635/ CAB/ PROGOU/ P.TSH/ 2025 du 03 juillet 2025
- Constat peu encourageant sur la célérité de paiement de cette rétrocession, à l'exception de la Tshopo avec le concessionnaire forestier IFCO qui a rapporté l'effectivité du respect de cette instruction relayée par le Gouverneur de province dans quelques localités
- Constat que dans les provinces de de l'Équateur et de la Mongala, il y a un problème de communication avec acuité sur le sujet.
- Capitalisation des réflexions sur les scénarios d'intégration du programme PDL 145 avec le mécanisme de rétrocession de la redevance forestière en notant que les avis sont partagés, avec néanmoins l'unanimité sur les synergies et la mutualisation des efforts dans le domaine de la planification en cas de coïncidence des sites retenus par le programme PDL 145.
- Un engagement et une meilleure appropriation et responsabilisation des acteurs locaux par un engagement clair, en définissant lors des travaux des groupes, les rôles des acteurs locaux étatiques et non étatiques au niveau décentralisé
- Des constats de faible structuration du processus et de lenteur ainsi que la faible coordination des services impliquées dans la chaîne opérationnelle du Processus à l'exception de quelques spécificités et particularités des provinces comme dans la Tshopo.
- Les ateliers de consultations et de sensibilisation riches en information et en apprentissage qui ont débouché à des recommandations et propositions pertinentes reprises dans le présent rapport.
- Constat sur le fait que les provinces au travers les acteurs au niveau provincial n'ont pas suffisamment information sur instruction du Ministre en charge de l'intérieur qui recommande l'ouverture des comptes bancaires

- distincts pour l'encaissement des sommes dues aux entités concernées.
- La participation de plus de 150 personnel dont les femmes, les jeunes et les représentants des peuples autochtones alors que les prévisions étaient de 30 personnes par atelier.
 - Engagement sur les mesures efficaces de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières au niveau local, y compris l'implication des communautés dans la veille citoyenne et le plaidoyer décentralisé de la société civile locale.

4 .DES AJUSTEMENTS IMPORTANTS FACE AUX -DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES

- Adaptation du calendrier face aux faiblesses des ressources financières ayant impacté sur le temps nécessaire à la mobilisation préalable.
- Difficulté de faire venir les chefs de groupements de leurs villages, faute des moyens vu les distances et par manque des frais de séjour et de prise en charge pour leur participation. Face à cette situation, la mission a profité de la présence des délégués en partance de Kinshasa pour un atelier organisé par Green Peace afin de faire participer les leaders venus des secteurs de certaines zones couvertes par les concessionnaires forestiers du territoire de Bikoro par exemple.
- A Kisangani, Le jeudi 27 novembre, journée très mouvementée car Cette mission a coïncidé avec les préparatifs au niveau des institutions provinciales et des administrations publiques de l'arrivée du Vice Premier Ministre à la fonction publique. Pour maintenir la mobilisation des participants, la mission a réussi à tenir l'atelier de consultations provinciales et de renforcement des capacités des acteurs représentatifs dans la province de la Tshopo sur la rétrocession de la redevance forestière en faveur des ETD grâce à une stratégie de communication interpersonnelle, qui a réuni le gouvernorat, l'assemblée provinciale, les administrations publiques, les règles financières, le secteur privé et la société civile, et le Conseil consultatif des forêts, etc .
- A Kinshasa, il était impérieux d'organiser une grande réunion de restitution des missions organisées dans les trois provinces afin de diffuser les résultats obtenus auprès des membres du pôle forêt.
Cette activité a eu lieu le mercredi 2 Juillet 2026 et a connu la participation des membres du secrétariat exécutif du RENOI et du Président du Conseil d'administration. Après les échanges et débats, d'autres recommandations

pertinentes ont été ajoutées, notamment, la nécessité pour le RENOI de mener un plaidoyer pour obtenir un arrêté interministériel entre le Ministère de l'environnement et le Ministère des finances.

Un tel Arrêté permettrait de renforcer la Note circulaire du Vice Premier Ministre, Ministre l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières qui appelle au respect de la clé de répartition du fonds de la rétrocession sur la redevance forestière.

5 .RECOMMANDATIONS

Sur base des résultats obtenus pendant les consultations dans les trois provinces, la Mission a retenu les recommandations suivantes :

A. A l'Autorité Provinciale

- Faciliter la rétrocession de 15% de la redevance de superficie aux secteurs par l'accompagnement de ces derniers à ouvrir les comptes bancaires spécifiques;
- Accompagner les secteurs à élaborer leurs Plans Locaux de Développement afin d'orienter l'argent issu de la redevance de superficie aux financements des Plans Locaux de Développement ;
- Produire un édit provincial sur la gestion de la redevance de superficie pour encadrer la gestion de la redevance versée par les différents concessionnaires forestiers là où cela, n'existe pas.

B .Aux partenaires techniques et financiers

- Appuyer techniquement les acteurs au niveau provincial pour l'élaboration de l'édit provincial portant gestion de la redevance de superficie ;
- Appuyer des activités de sensibilisation au niveau des secteurs et la production des différents Plans Locaux de Développement en lien avec PDL 145 ;

- Appuyer l'organisation des séances de même nature adaptées dans les groupements, potentiels bénéficiaires des fonds et des infrastructures pour la durabilité du processus et obtenir des informations directes qu'on ne peut obtenir uniquement dans les chefs-lieux des provinces

C. A la société civile nationale et RENOI

- Accompagner les provinces de la Mongala et de la Tshopo à produire un édit sur la gestion de la redevance de superficie forestière ;
- Accompagner les secteurs et collectivités à produire les Plans Locaux de Développement ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs concernés par la question ;
- Suivre l'application de l'instruction du Ministre de l'Intérieur sur le respect de clé de répartition et du mécanisme de paiement de la taxe par les concessionnaires forestiers ;
- Faire participer les chefs de secteur participant à l'atelier qui devait se tenir la veille, tout en exprimant son vœu de faire partie des participants.

D. Aux concessionnaires forestiers

- Respect sur les superficies concédées en rapport avec le code forestier et des principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces

E. Aux ETD

- Appuyer la création des comptes distincts pour que l'argent arrive auprès de la base et cela en juin 2025
- Se renforcer en capacité sur les procédures et la chaîne d'intervention sur le processus de la redevance et la mise en place des organes de gouvernance local des fonds. Concernés

Conclusion

Il convient de noter qu'à ce jour cette taxe de superficie forestière est payée pour la réalisation des infrastructures de base dans le territoire de la provenance du bois mais l'argent est sans que les dites réalisations ne soient à la hauteur des attentes.

Les acteurs locaux énumérés ci haut ont été outillés et un diagnostic complet est à présent à leur portée pour agir efficacement dans un processus continue avec les participations de toutes les catégories concernées.

La Mission est consciente qu'une seule campagne de sensibilisation et consultation ne suffit pas. Pour contourner cette difficulté il faudra renforcer les synergies avec les organisations locales comme nous avons commencé à le faire dans le cadre de cette mission et renforcer la collaboration avec les autorités et les élus locaux.

Annexes : Supports visuels et vidéos

Remise des supports juridiques à l'Assemblée provinciale de l'Equateur





Liens medias : "D:\VID-20251027-WA0010 VIDEO.mp4"

https://drive.google.com/file/d/1zx-vI3ZTKcgqcnJzzOXRzK1R_U5rWaWH/view?usp=drivesdk





VIDEO SENSIBILISATION ET CONSULTATION REDEVANCE FORESTIERE

